



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 15

Réunion du : **Jeudi 2 Février 2023**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **MM. Jean Pierre FRANCESCHINI - André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE 1/8 EME FINALE COUPE DU VAR SENIORS

Tirage effectué par Mme Isabelle EHRHART, Secrétaire, en présence de M. André VITIELLO, Secrétaire Général, M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président, M. Gérard IVORA (Président Commission des Terrains), M. Guy BOUCHON (Président Commission des Activités Sportives), M. Guy BOLARD (Président de la Commission de Discipline), M. Jean PAOLINI (Membre du Comité de Direction), M. Christophe DARRIGADE de l'ENT. SOLLIES FARLEDE et M. Patrick CRAIL de l'US CUERS PIERREFEU.

1/8^{ème} COUPE DU VAR SENIORS

A jouer le 19 Février 2023

Sur le terrain du club premier nommé

MAR VIVO / HYERES FC
PAYS DE FAYENCE / STE MAXIME
RC LA BAIE / ESTEREL
LES ARCS / RAMATUELLE
SC TOULON / COGOLIN
ST MANDRIER / CARQUEIRANNE LA CRAU
FC LAVANDOU-BORMES / TREMLIN TOULON
LA LONDE / SOLLIES FARLEDE ou MONTAOUX / SOLLIES FARLEDE

Rencontre du Tour précédent à jouer le 08.02.2023

MONTAOUX / LA LONDE

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ